

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	34	35

Date de la convocation  
11 mars 2025

Numéro de la délibération  
25-09

Objet de la Délibération

Convention Département /  
PETR Pays Loire Beauce  
2025

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL  
PAYS LOIRE BEAUCE  
(RUE DU GENERAL LUCAS – 45130 SAINT AY)

L'an deux-mille-vingt-cinq, le premier avril à dix-huit heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le onze mars deux-mille-vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Patay, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE**

Muriel BATAILLE (Tournois), Dimitri GIGAULT (suppléant de Élodie BEUCHERIE – Rouvray-Sainte-Croix), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Annick BUISSON (Gidy), Joël CAILLARD (Gémigny), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Eric DAVID (Sougy), Marie-Paule DUMINIL (Cercottes), Gervais GREFFIN (Bucy-le-Roi), Sylvain HODEAU (St-Péravy-la-Colombe), David JACQUET (Artenay), Hubert JOLLIET (Chevilly), Dominique LORCET (Chevilly), Dimitri MICHAUD (Gidy), Denis PELE (Saint-Péravy-la-Colombe), Patrice VOISIN (Patay).

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**

Bernadette BESNARD (Le Bardon), Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Edith CHARDON (Tavers), Alain CHAMPENOIS (suppléant de Gérard CORGNAC – Cléry-St-André), Jean-Marie CORNIERE (Dry), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Bernard ESPUGNA (Beauce-la-Romaine), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Sandrine PAIN (suppléante de Philippe FERREIRA – Rozières-en-Beauce), Pascal FOULON (St-Ay), Philippe GACONNET (Cravant), Grégory GONET (Messas), Marie-Christine MALET (Suppléante de Bertrand HAUCHECORNE – Mareau-aux-Prés), Philippe GAUDRY (suppléant de Anna LAMBOUL – Lailly-en-Val), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Yohan CHESNEAU (suppléant de Solange VALLÉE – Binas), Bruno VIVIER (Charsonville), Franck VUE (Épieds-en-Beauce).

A donné pouvoir : Martiel SAVOURÉ-LEJEUNE (Cercottes) à Marie-Paule DUMINIL (Cercottes).

**Assistaient également :**

Les délégués suppléants de la CCBL : Patricia CHEVALIER (Tournois), Brigitte BLAIN (Chevilly).

Ainsi que : Hervé LEFEVRE (Rozières-en-Beauce), Maxime LEGOUT (Lailly-en-Val), Olivier SILBERBERG (Fibois Centre Val de Loire) et Hubert DÉSIRÉ (SCIC Bois énergie centre).

Vu la session du Conseil départemental du 27 mai 2021 portant notamment sur un soutien du Département aux actions et projets des Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux du Loiret.

Vu la délibération n°25-04 portant sur l'adoption du PCAET.

Considérant que ce soutien du Département passe par la signature d'un contrat de réciprocité et de coopération.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le



ID : 045-200075869-20250401-25\_09-DE

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	34	35

Date de la convocation  
11 mars 2025

Numéro de la délibération  
25-09

**Objet de la Délibération**

Convention Département /  
PETR Pays Loire Beauce  
2025

Considérant que ce contrat de réciprocité et de coopération permet de mobiliser 5 000 € de crédits départementaux vers des projets portés par le PETR.

Considérant que ces projets et actions s'inscriront dans les politiques de cohésion et de solidarité départementales suivantes :

- La transition écologique et la lutte contre le changement climatique incarnées dans la feuille de route « Loiret Planète en tête » ;
- Le développement de solutions de mobilité solidaires favorisant l'insertion sociale et professionnelle des personnes en construction de leur trajectoire de vie ;
- Le développement de l'alimentation de proximité traduite dans « Mangeons Loiret », le Plan alimentaire territorial départemental labellisé ;

Le Président rappelle que le Pays Loire Beauce mène depuis une dizaine d'années des actions multiples et variées en faveur de la transition énergétique. Il rappelle qu'un agent du Pays Loire Beauce est mobilisé pour mettre en œuvre les actions du plan climat air énergie territorial

Le Président propose de flécher les 5 000 € du Département issus du Contrat de réciprocité et de coopération vers le financement du temps agent 2025 dédié à la mise en œuvre des actions du plan climat air énergie territorial.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide :

- De solliciter les 5 000 € du Département du Loiret vers l'animation 2025 du PCAET,
- D'autoriser le président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Certifié conforme au registre des délibérations,

  
Frédéric CUIILLIER  
Président du  
PETR Pays Loire Beauce

  
Michel FAUGOUIN  
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 045-200075869-20250401-25\_09-DE

